

dire de faire ici l'éloge que merite cet Illustre Chancelier. je ne prétens pas non plus employer comme un larcin, les pensées de tant d'habiles Panegyristes, qui ont presque épuisé tous les termes de l'art & de l'éloquence, pour publier (avec justice,) toutes les vertus & le merite éminent qui se trouvent rassemblez en la personne de Monseigneur le Chancelier : on pouroit peut-être croire, que quelque vûë d'intérêt auroit eu part à l'éloge qu'ils en ont fait : mais il me sera du moins permis de rapporter ici ce qu'un grand connoisseur du véritable merite, (qui ne peut point être envisagé comme suspect,) en écrivit à un illustre Senat: c'est la lettre que le Roi lui-même écrivit à Mrs. du Parlement de Paris, pour leur anoncer le choix qu'il venoit de faire:

**N**OS AMEZ ET FEAUX. *La Charge de Chancelier de France, ayant vacqué par le décez du Sr. de Boucherat, Nous avons jugé que Nous ne pouvions la confier à une personne qui en fût plus digne que nôtre cher & féal le Sieur Phelipeaux de Pontchartrain, ni qui ait des qualitez plus recommandables pour la meriter: c'est de quoi Nous avons bien voulu vous donner avis, afin qu'à l'avenir vous le consideriez en cette qualité; que vous lui rendiez les honneurs & les respects qui sont dûs à la Charge dont Nous l'avons honoré; que vous déferiez aux ordres qu'il vous donnera concernant nôtre service, & l'administration de la Justice qui est dûë à nos Sujets. Si n'y faites faute; car tel est nôtre plaisir. Donné à*

*Paris.* Lettre du Roi au Parlement de Paris, touchant le choix que Sa M. a fait d'un Chancelier.

O

Fots.